

BILAN PLAN D'ACTION 2016-2019

Conseil des infirmières et des infirmiers

Produit par le Conseil des infirmières et infirmiers
Adopté par le CECII : 2019-05-02
Direction des soins infirmiers
Mars 2019

Préambule

CII

Le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) est composé de l'ensemble des infirmières et infirmiers qui exercent leurs fonctions dans tout centre exploité par l'Établissement, y incluant celles et ceux qui assument des fonctions-cadres reliées à la dispensation des services infirmiers. (*LSSSS, article 219*)

Le CII est responsable de :

1. Adopter ses règlements concernant sa régie interne;
2. Former un comité exécutif ou CECII. (*LSSSS, article 224*);
3. Constituer un comité d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires (CIIA); (*LSSSS, article 223*);
4. Mettre en place des comités et statuer de leurs fonctionnements ainsi que la poursuite de leurs fins;
5. Désigner un membre parmi le CII ou le CIIA pour faire partie du conseil d'administration de l'établissement, tel que prescrit.

Le Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ est composé de près de 3350 membres (2016).

De plus, le Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), composé de 8 membres, représente l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires du CIUSSS MCQ, soit un total de 1297 personnes (2016).

Le CII est, pour chaque centre exploité par son établissement, responsable envers le Conseil d'administration de :

6. Apprécier, de manière générale, la qualité des actes infirmiers posés dans le centre et, le cas échéant, en collaboration avec le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (chapitre I-8) et exercées dans le centre;
7. Faire des recommandations sur les règles de soins médicaux et les règles d'utilisation des médicaments applicables à leurs membres dans le centre;
8. Faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers applicables à leurs membres dans le centre;
9. Faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par leurs membres dans le centre;
10. Donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre infirmière; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
11. Donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région et qui impliquent les soins infirmiers; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
12. Donner son avis sur les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
13. Faire un rapport annuel au Conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent (*LSSSS, article 220*);
14. Assumer toute autre fonction que lui confie le Conseil d'administration.

Le CII est, pour chaque centre exploité par l'établissement, responsable envers le président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

15. L'organisation scientifique et technique du centre;
16. Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmières et infirmiers;
17. Toute autre question que le président-directeur général porte à son attention. (*LSSSS, article 221*).

Il est à noter que le CII assume dorénavant les responsabilités de l'ancienne commission infirmière régionale.

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
1. Développer les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ et de ses comités	<p>Le CECII a adopté en juin 2015 des règlements transitoires prévoyant l'adoption de règlements généraux d'ici juin 2017.</p> <p>Le MSSS a produit un projet type de règlements généraux pour les CECM, CECII et CMDP en novembre 2015.</p> <p>Ces règlements doivent donc être ajustés et adoptés et viennent répondre à la responsabilité no 1 du CII (voir préambule)</p>	1.1 Que les règlements généraux du CII soient adoptés par les membres du CII et le conseil d'administration.	1. Déterminer les propositions de modification du projet type de règlement du MSSS.	Décembre 2015	R : CECII C : Bur. du PDG	Réalisé
			2. Présenter la proposition de modification de règlements au MSSS	Février 2016	R : Bur. du PDG C : CECII	Réalisé
			3. Présenter la proposition de règlements à l'assemblée générale.	Novembre 2016	R : CECII	Réalisé
			4. Présenter la proposition de règlements au conseil d'administration.	Décembre 2016	R : Présidente	Réalisé
	<p>Le Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ est constitué depuis juin 2015 et regroupe près de 3350 membres.</p> <p>Les membres du comité exécutif du CII actuels sont majoritairement les présidentes des 10 CECII des établissements fusionnés.</p> <p>Les actions inscrites viennent répondre aux responsabilités n^{os} 1, 2, 3, 4 et 13 du CII (voir préambule).</p>	1.2 Que le CECII ait établi le fonctionnement du processus de désignation des membres de son exécutif et de son assemblée générale.	1. Formation du comité de travail (comité AGA) pour l'organisation de l'assemblée générale.	Avril 2016	R : CECII	Réalisé
			2. Élaborer le cadre de mise en œuvre de la première assemblée générale.	Juin 2016	R : Sous-comité AGA C : Bur. du PDG	Réalisé
			3. Préparer la tenue de la première assemblée générale.	Septembre 2016	R : Sous-comité AGA C : CECII	Réalisé
			4. Mettre en place des moyens logistiques, afin de favoriser la participation des membres sur tout le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.	Septembre 2016	R : Sous-comité AGA C : CECII	Réalisé
			5. Élaborer le cadre de mise en œuvre du processus de désignation des membres du CII et du CIIA.	Novembre 2016	R : Présidente et CECII C : Bur. du PDG	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
1. Développer les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ et de ses comités			6. Tenir le premier processus de désignation des membres du CII et du CIIA.	Avril 2017	R : CECII C : Bur. du PDG	Réalisé
			7. Rédiger le rapport d'activités annuel.	Mars 2017	R : Présidente C : CECII	Réalisé
			8. Tenir l'assemblée générale annuelle.	Mai 2017	R : Sous-comité AGA C : CECII	Réalisé
	Le règlement du CII stipule que le CII doit constituer un comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Depuis l'été 2015, le CIIA est constitué majoritairement des présidents(es) des 8 CIIA des établissements fusionnés.	1.3 Que le CECII supporte le CIIA dans l'élaboration de leur règlement de régie interne.	1. Adoption du règlement de régie interne du CIIA.	Septembre 2016	R : CECII C : CIIA	Réalisé
	Le nouveau règlement du CII stipule que le CII s'engage à soutenir les activités du comité conjoint de relève des infirmières et infirmières auxiliaires (CRIIA). Ce comité favorisera l'intégration et l'accueil des nouveaux, contribuera au partage des connaissances tout en favorisant la consolidation de la pratique clinique. Il organise des activités de réseautage professionnel afin de favoriser le sentiment d'appartenance dans l'établissement et au sein de la profession.	1.4 Que le CECII, une fois le nouveau règlement du CII adopté, supporte la création du CRIIA.	1. Formation du CRIIA.	Mars 2017	R : Com. travail C : CECII	Réalisé
			2. Adoption du règlement de régie interne du CRI-IA.	Mars 2017	R : CECII C : CRI-IA Responsable du CECII en support	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
1. Développer les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ et de ses comités	Afin de mener à bien ses activités, le CECII a besoin de ressources humaines et financières. Il est difficile d'évaluer précisément ces besoins, car le CECII ne peut ni se baser sur une instance comparable, ni faire la somme des besoins des anciens CECII.	1.5 Que le CECII ait les ressources nécessaires, afin d'assumer ses responsabilités et ses mandats.	1. Évaluer les besoins annuels du CECII.	Mars. 2016	R : CECII	Réalisé
			2. Élaborer les prévisions budgétaires à partir des besoins évalués.	Mars. 2016	R : Présidente C : DSI	Réalisé
			3. Présenter au comité de direction les prévisions budgétaires en vue de les faire adopter.	Juillet 2016	R : Présidente C : CECII, DSI	Réalisé
			4. Réviser les prévisions budgétaires dans un processus annuel.	Décembre 2016	R : Présidente C : CECII, DSI	Réalisé
2. Collaborer à la transformation du CIUSSS MCQ	Le CIUSSS MCQ est constitué depuis le 1 ^{er} avril 2015 et est formé des 13 établissements de la santé et des services sociaux de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec.	2.1 Que le CECII soit un collaborateur incontournable pour l'établissement dans la transformation du CIUSSS MCQ.	1. Répondre aux demandes de consultation de l'établissement concernant les sujets et enjeux organisationnels.	En continu	R : CECII	Réalisé
			La transformation nécessite beaucoup d'actions, de réflexions et de travaux. Le CECII, de par ses responsabilités, doit veiller notamment à l'accessibilité, l'organisation, la distribution et l'intégration des services dispensés par ses membres. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 6, 9, 10, 11, 12, 17 du CII (voir préambule).	2.2 Que le CECII établisse une collaboration avec les autres instances du CIUSSS MCQ.	1. Planifier un calendrier de rencontre où certaines rencontres seraient au même endroit et moment que le CECM. Si possible, une à deux par année.	Juin 2016
	2. Contacter le président du CECM et le président du CMDP lorsque des sujets ou enjeux peuvent nécessiter des actions communes.	Au besoin			R : Présidente	Réalisé
	3. Présenter le plan d'action au comité de direction.	Juillet 2016			R : Présidente	Réalisé
	4. Présenter le plan d'action au CA du CIUSSS MCQ.	Septembre 2016			R : Présidente	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
2. Collaborer à la transformation du CIUSSS MCQ		2.3 Que les membres du CECII connaissent le modèle LEADS afin de pouvoir développer leur capacité de prévoir l'avenir plus rapidement, de mieux gérer et encadrer les talents et de répondre aux besoins croissants.	1. Remettre aux membres de la documentation sur le modèle LEADS.	Septembre 2016	R : Président C : CECII et DSI	Réalisé
			2. Présentation du modèle par le PDG aux membres.	Octobre 2016	R : Présidente C : PDG	Réalisé
			3. Déterminer des activités favorisant la mise en application du modèle.	En continu	R : Présidente C : CECII et DSI	Réalisé
3. Apprécier de façon générale, la qualité des actes infirmiers applicables à ses membres	L'utilisation des audits est un moyen privilégié du CII, afin notamment d'assumer ses responsabilités d'appréciation et d'amélioration de la pratique clinique. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités no 6-10-16 du CII (voir préambule).	3.1 Que le CECII développe la structure nécessaire à la promotion, la mise en place des audits nécessaires.	1. Former un comité d'implantation et de suivi des audits.	Septembre 2016	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
			2. Développer le processus et les outils favorisant la réalisation des audits.	Novembre 2016	R : Sous-comité des audits C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
			3. Soutenir, encadrer et superviser les travaux des audits.	En continu	R : Sous-comité des audits C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
			4. Communiquer aux membres les résultats des audits.	En continu	R : Sous-comité des audits C : Sous-comité des communications, Service des communications, direction adjointe. PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
			5. Lors des audits, questionner le personnel infirmier sur les moyens à mettre en place pour améliorer la pratique.	En continu	R : Sous-comité des audits	Réalisé
	La transformation entraîne un processus d'harmonisation important au niveau de la documentation clinique ainsi que sur l'organisation des soins et services. Le comité exécutif du CII est donc régulièrement sollicité pour émettre son avis sur différents sujets. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15 du CII (voir préambule).	3.2 Que le CECII représente et donne son avis concernant les sujets qui le concernent à chaque fois qu'il est nécessaire.	1. Élaborer, faire approuver par les membres et diffuser un cadre pour les demandes d'avis et de consultation.	Septembre 2016	R : Présidente C : CECII	Réalisé
			2. Représenter les membres au sein des différents comités et groupes de travail au sein de l'établissement.	En continu	R : CECII	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
			3. Donner son avis et faire des recommandations dans les dossiers liés aux responsabilités du CII (incluant ceux de la commission régionale infirmière) lorsque nécessaire ou sur demande (consultation).	En continu	R : Présidente C : CECII	Réalisé
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CII à ses membres et ses partenaires	<p>La communication avec les membres est essentielle pour assurer la représentativité des besoins de ceux-ci par le CECII.</p> <p>La communication avec les partenaires (conseils professionnels, directions, etc.) permettra au CECII d'ancrer ses pratiques dans le contexte CIUSSS MCQ et de contribuer à son développement dans l'intérêt de ses membres.</p> <p>Le nombre d'installations, le nombre de membres du conseil ainsi que la grandeur du territoire représentent des défis importants de communication.</p> <p>Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n^{os} 4 et 16 du CII (voir préambule).</p>	.1 Que le CECII établisse un plan de communication pour être en mesure de réaliser son mandat et de rejoindre ses membres.	1. Élaborer un plan de communication.	Juin 2016	R : Sous-comité des communications C : Service des communications	Réalisé
			2. Rédaction d'articles sur des sujets touchant les soins infirmiers via le bulletin CommUNIQUE sur une fréquence bimensuelle.	Chaque parution du CommUNIQUE	R : Vice-présidente C : CECII	Réalisé
			3. Développer une identité visuelle du conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ.	Juin 2016	R : Vice-présidente C : Service des communications	Réalisé
			4. Mettre en place des canaux de communication (intranet, liste d'envoi Lotus, CommUNIQUE, etc.).	Janvier 2017	R : CECII C : Service des communications	Réalisé
			5. Création du site web du CII.	Janvier 2016	R : CECII C : Service des communications	Réalisé
			6. Explorer la possibilité de prévoir les rencontres du comité exécutif dans différents centres de services.	Mars 2017	R : CECII C : Service des communications	Rejeté

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CII à ses membres et ses partenaires			7. Annoncer la présence du comité exécutif au sein de l'installation.	Mars 2017	R : CECII C : Service des communications	Non débuté
		4.2 Que le CECII établisse un groupe actif d'agents de liaison afin d'être en mesure de joindre ses membres.	1. Acheminer un avis de recrutement pour constituer une banque d'agent de liaison.	Janvier 2016	R : Présidente C : CECII, agente administrative CECII	Réalisé
			2. Créer un fichier de coordonnées des agents de liaison pour envoi des communications.	Mars 2016	R : Présidente C : Agente administrative CECII	Réalisé
			3. Mettre en place les modalités de fonctionnement liées aux agents de liaison.	Octobre 2016	R : Présidente C : Agente administrative CECII	Réalisé
	Les prix « Reconnaissance des pairs » étaient une tradition dans plusieurs établissements. C'est une façon particulièrement appréciée des membres de souligner, entre eux, leurs bons coups. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités no 4-6-16 du CII (voir préambule)	4.3 Que le CECII instaure la mise en œuvre des prix « Reconnaissance des pairs » du CII et du CIIA du CIUSSS MCQ	1. Formation d'un comité Reconnaissance.	Septembre 2016	R : CECII C : DSI	Réalisé
			2. Élaborer les règlements des prix «Reconnaissance des pairs».	Novembre 2016	R : Sous-comité des reconnaissances C : DSI	Réalisé
			3. Organiser les prix « Reconnaissance des pairs ».	Printemps 2017	R : Sous-comité des reconnaissances C : DSI	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CII à ses membres et ses partenaires		4.4 Créer une activité de promotion sur la qualité de l'acte infirmier	1. Prévoir un sujet par année relié aux préoccupations du CECII.	Mars 2017	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Non débuté
			2. Créer une banque d'activités avec lieux précis pour dépôt d'outils.	Mars 2017	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Non débuté
			3. Prévoir un calendrier des activités.	Mars 2017	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Non débuté
			4. Diffuser l'information sur la tenue de l'activité de la qualité de l'acte infirmier.	Mars 2017	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Non débuté
		4.5 Que le CECII soit à l'affût des projets innovants dans l'organisation	1. Être à l'affût des prix honorifiques et projets innovants du CIUSSS.	En continu	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
			2. Être à l'affût d'au moins 2 projets innovants du CIUSSS.	En continu	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Échéancier	Responsables/ Collaborateurs	État
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CII à ses membres et ses partenaires			3. Recevoir le porteur du dossier comme invité lors d'une rencontre du CECII.	En continu	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
			4. Émettre, au besoin, des avis pour recommander une diffusion de la bonne pratique pour l'ensemble des secteurs du CIUSSS.	En continu	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Réalisé
		4.6 Que le CECII rende accessible de la formation sur une base personnelle liée à différents sujets touchant la profession infirmière en concertation avec les maisons d'enseignement.	1. Déterminer les sujets touchant la profession infirmière.	Septembre 2018	R : Présidente C : CECII, DSI	Réalisé
			2. Rencontrer les maisons d'enseignement.	Novembre 2018	R : Présidente C : Universités et cégeps	Réalisé
			3. Établir un calendrier.	Janvier 2019	R : Présidente C : CECII, DSI	Réalisé
			4. Diffuser l'information aux membres.	Février 2019	R : Présidente C : CECII, DSI	Réalisé